



FICHE D'INSCRIPTION Puces Nautiques De Binic Dimanche 07 juin 2026

DESCRIPTION :

Exposition, vente et achat de matériels ou accessoires liés au nautisme / vêtements, décoration, bijoux marins exclusivement.

Stand de restauration à emporter, parking exposants gratuit côté port, stands en bordure de mer !

Port de Binic, Quai de Pordic, Quai des Corsaires

Entrée gratuite pour les visiteurs : de 8h00 à 18h00

Ouvert aux particuliers et aux professionnels.

INFORMATION sur l'EXPOSANT :

NOM :

PRENOM :

N° pour les professionnels :

SOCIETE :

ADRESSE complète :

@mail :

Téléphone :

EMPLACEMENT au SOL

1m	5 €	6m	27 €	11m	37 €	16m	47 €
2m	10 €	7m	29 €	12m	39 €	17m	49 €
3m	15 €	8m	31 €	13m	41 €	18m	51 €
4m	20 €	9m	33 €	14m	43 €	19m	53 €
5m	25 €	10m	35 €	15m	45 €	20m	55 €

Nombre de mètres linéaires (matériel non fourni) :

Tarif :

L'inscription est à nous retourner par mail : club.nautique.binic@gmail.com ou à l'adresse suivante : Club Nautique de Binic. Quai des Corsaires. 22520 BINIC

Vous avez la possibilité de régler par avance la réservation d'un espace, par chèque ou virement bancaire.

ASSOC. CLUB NAUTIQUE DE BINIC

IBAN : FR76 1220 6009 0083 4528 9800 154

Swift AGRIFRPP822

Ou de payer sur place le jour de l'évènement, dans ce cas le placement sera attribué au fur et à mesure des arrivées, à partir de 7H du matin.

En s'inscrivant, l'exposant reconnaît avoir lu le règlement et accepté ces termes.

A Le

Signature de l'exposant



REGLEMENT

Art 1 : L'association Club Nautique de Binic organise un troc et puces nautiques le dimanche 07 juin 2026 de **7h00** à **19h00**.

Art 2 : La validation de la participation de l'exposant sera effectuée après réception avant le 01 juin 2026, des documents suivants : fiche d'inscription complétée, copie CNI pour les professionnels, et / ou chèque du règlement total. Un mail vous sera envoyé pour confirmer votre inscription.

Art 3 : L'accueil des exposants débute à **7h00**, chaque exposant devra justifier de son identité, l'attribution des emplacements se fera par ordre selon un plan préétabli.

Art 4 : L'exposant s'installera sur l'emplacement qui lui sera attribué, il s'engage à être opérationnel pour l'arrivée du public à 8h00.

Art 5 : Les organisateurs se réserve le droit de refuser tout déballage qui ne correspondrait pas à l'éthique de la manifestation. Les objets sont exposés sous la responsabilité de l'exposant, il s'engage à être conforme aux législations en vigueur en matière de sécurité. L'organisateur ne pourra être en aucun cas être tenu pour responsable en cas de litige, perte vol, casse ou autre détérioration du matériel exposé.

Art 6 : Désengagement, en cas d'annulation de sa réservation l'exposant devra informer le CNB, une semaine avant la date du 07 juin 2026 pour pouvoir justifier d'un remboursement. En cas d'annulation de l'événement par le CNB, le remboursement sera intégral.

Art 7 : Remballage, il devra être effectué en totalité. Nous attirons votre attention sur le recyclage des déchets.

Organisateurs : Club Nautique de Binic - Quai des Corsaires - 22520 BINIC

Mail : club.nautique.binic@gmail.com

Tél : 07.69.04.06.32